



Education permanente :

Que faut-il retenir ?



Table des matières

Introduction	3
Objectifs.....	4
Les critères indispensables en Education permanente	4
Les activités les plus fréquentes dans les Maisons de la Laïcité....	6
Les activités refusées directement en Education permanente	7
Les 5 thématiques.....	7
Les services mis à votre disposition par la FdML en EP	9
Le processus des grilles.....	10
L'évaluation.....	12
Rappel échéances des grilles d'Education permanente.....	13



Introduction

L'éducation permanente est une démarche constante, progressive et constructive. C'est également un service ; une aide que chaque association concernée apporte à un public précisément ciblé dans le cadre d'activités s'inscrivant dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle...

Afin de proposer des activités de qualité à nos publics cibles, il est impératif que l'entièreté des critères et des démarches à suivre soient suivis par nos soins.

Pour plus d'informations sur le l'éducation permanente, nous vous invitons à lire l'article 1 du décret.



F É D É R A T I O N
WALLONIE-BRUXELLES



Objectifs

- **Trois objectifs fondamentaux de l'éducation permanente¹**
Favoriser et développer :
 - une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société
 - des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation
 - des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.
- **Quelques chiffres**
 - ✓ En tant qu'association d'éducation permanente en axe 1, nous disposons de :
 - 60 points (900 heures) à réaliser chaque année
 - 2,5 emplois
 - 278 000 € de subsides

Les critères indispensables en Education permanente

- **Le public ciblé**
Selon le décret, l'Education permanente est destinée principalement aux adultes issus de milieux populaires. Ce qui signifie que la majorité des participants à une activité d'Education permanente doit avoir ou non un emploi et doit posséder AU MAXIMUM le CESS. Ces activités concernent également des personnes en situation de précarité sociale ou de grande pauvreté.

Les activités à destination des écoles et/ou PRINCIPALEMENT des enfants ne rentrent donc pas en Education permanente.

Cependant, les activités hors cadre scolaire, avec des primo votants, dans le contexte des activités EP peuvent entrer dans les grilles.

Il faut savoir que plus de 70% de la population est concernée par le niveau de diplôme cité. De plus, suivant cette définition, une personne ayant un diplôme universitaire mais étant en difficulté sociale répond aussi aux critères du public cible selon le décret.

¹ Article 1 du décret



- **Les 5 critères incontournables**

Comme évoqué ci-dessus, l'Education permanente doit cibler un public bien particulier, mais pas seulement... Voici les 5 critères que vos activités EP doivent ABSOLUMENT remplir pour être reconnues :

- ✓ L'âge :
Vous devez toucher une majorité de personnes de 18 ans minimum.
- ✓ Le nombre :
6 personnes minimum doivent participer et assister à l'activité.
- ✓ La qualité :
Les volontaires ont une place importante dans vos activités. Il doit donc y en avoir une majorité.
- ✓ Les thématiques :
Votre activité doit entrer dans une des 5 thématiques du contrat-programme en cours.
- ✓ Le public actif :
Lors de vos activités EP, il doit y avoir un échange avec le public. Celui-ci doit donc être actif et non passif. Voici quelques exemples de types d'activités favorisant la participation du public : débat, animation, quizz, travail de groupe, visite guidée...



Les activités les plus fréquentes dans les Maisons de la Laïcité

Les activités qui entrent dans les grilles sont la mise en œuvre concrète des thématiques proposées par la FdML. Elles peuvent prendre diverses formes :

- Animations socioculturelles
- Programmes d'éducation non formelle
- Séminaires
- Conférences et débats
- Réunions thématiques
- Groupes de réflexion
- Groupes de travail
- Colloques
- Expositions²
- Visites thématiques
- Echanges internationaux
- Activités de diffusion culturelle
- Pièces de théâtre
- Cafés littéraires

L'objet de ces activités correspond bien à l'article 1 du décret.

Mais aussi :

- La préparation des activités et des projets de l'association
- Les réunions d'évaluation de ces activités et projets

Nous vous invitons donc à remplir les grilles pour vos préparations et évaluations d'activités également.

A comptabiliser uniquement si ces préparations et réunions impliquent les critères explicités au chapitre précédent !

N'oubliez pas que la créativité est importante dans ces activités ! La FdML souhaite s'associer avec les ML pour créer des activités originales et ainsi, construire un catalogue cohérent à partager entre toutes les ML.

² En ce qui concerne les expositions, seules les heures de visites guidées et/ou d'animations peuvent être comptabilisées car une interaction avec le public est absolument nécessaire.



Les activités refusées directement en Education permanente

Ne sont donc pas considérées comme activités à comptabiliser :

- Réunions de fonctionnement administratif
- Organisation interne et gestion quotidienne
- Réunions du CA et de l'AG
- Réunions de préparation et évaluation dont les critères EP ne sont pas respectés
- Activités dont les critères EP ne sont pas respectés
- ...

Quand vous organisez une activité, réfléchissez donc à la manière dont vous pouvez l'amener ainsi qu'aux différentes interactions qu'il vous est possible de développer autour du thème et du type d'activité choisi !

Les 5 thématiques

- **Thématique 1 (T1) : « Le citoyen face aux autres – Au-delà des différences »**

À l'ère de la mondialisation, les discriminations persistent encore et toujours. Âge, sexe, milieu social, culture, religions, handicap, nationalité, ... toutes les différences sont autant de prétextes à la mise à l'écart d'une tranche de la population.

- ✓ Cette thématique a pour but de :

- Souligner les difficultés vécues par ces groupes discriminés afin de sensibiliser et responsabiliser les citoyens face aux rejets et aux difficultés sociales, culturelles ou économiques rencontrées par ces individus, citoyens eux aussi.
 - Stimuler des initiatives démocratiques, de « mieux vivre ensemble ».

- **Thématique 2 (T2) : « Le citoyen face à l'éthique »**

Alors qu'on pourrait croire que nous sommes libres d'agir et d'être ce que nous désirons, le libre arbitre est loin d'être la norme.

- ✓ Cette thématique a pour but de :

- Mettre en exergue les droits personnels acquis mais menacés.
 - Stimuler le citoyen à défendre ce qu'il estime devoir être défendu, dans la perspective d'une société plus juste et plus égalitaire mais aussi pour une société libre et démocratique.



- **Thématique 3 (T3) : « Le citoyen face aux médias et porte-voix »**
Échapper aux médias est impossible. Croire qu'on peut rester neutre est une utopie. Nous sommes soumis à la publicité, aux discours de personnalités diverses et aux médias quotidiennement, voire d'heure en heure. Le citoyen doit donc comprendre qui lui parle et dans quel but cela est fait, afin de pouvoir prendre ses propres décisions de façon responsable.
 - ✓ Cette thématique a pour but de :
 - Décrypter les médias et la façon dont est traitée l'actualité
 - Comprendre les enjeux cachés

- **Thématique 4 (T4) : « Le citoyen face à l'influence sociétale »**
L'influence nous entoure de manière permanente et sous de nombreuses facettes, toutes différentes les unes des autres. Il est naturel et humain d'agir en fonction de ces influences qui nous atteignent. Mais celle-ci peut être contrôlée par le biais d'outils d'analyse afin de développer son propre esprit critique.
 - ✓ Cette thématique a pour but de :
 - Comprendre et analyser la société et l'influence qu'elle exerce sur le citoyen ou les groupes d'individus quels qu'ils soient.

- **Thématique 5 (T5) : « Le citoyen face aux dogmes et certitudes »**
La certitude et l'exactitude rassemblent les gens et unissent les groupes, tout comme elles les divisent. Nous sommes confrontés aux dogmes tout au long de notre vie. Ils interfèrent variablement en fonction de notre état d'esprit, de nos sentiments et des personnes qui nous entourent. Mais il est primordial que ces convictions soient fondées et justifiées.
 - ✓ Cette thématique a pour but de :
 - Justifier et fonder une vérité afin d'éviter de croire celle-ci sans raison.
 - Décrypter les éléments d'un écrit afin de développer son esprit critique et faire usage du libre examen.

- **Hors EP (HEP) : « sujets ne rentrant pas dans les thématiques mais tout de même comptabilisés en EP »**
 - Commémorations de la guerre 14-18

- **Thématique 00 (T00) : « activités ne rentrant pas dans l'EP »**
 - Banquets divers, ateliers créatifs,...



Les services mis à votre disposition par la FdML en EP

- **L'accompagnement en Education permanente**

Afin de créer de nouvelles activités, la FdML propose un système d'appel à projets pour les ML. Si vous avez des idées ou des projets que vous désirez mettre en œuvre et qui sont valorisables en Education permanente, la FdML peut vous aider à les concrétiser.

La FdML est également à votre disposition pour une aide administrative afin de remplir les grilles EP.

- **Les commandes**

Sur demande, nous organisons des activités Education permanente sur des sujets de votre choix en lien avec les thématiques du contrat-programme. Nous effectuons la recherche des conférenciers, d'expositions ou autre et nous programmons ensemble le lieu et la date de celles-ci.

- **Les animations**

La FdML met également à votre disposition une animatrice pouvant réaliser les activités demandées ou trouver des personnes ressources.

- **Les productions d'affiches et d'invitations EP**

Nous réalisons vos affiches et invitations pour vos activités d'EP et nous vous les imprimons gratuitement.

- **Les productions d'affiches et d'invitations hors EP**

Nous réalisons vos affiches et invitations pour vos activités hors EP gratuitement et, si vous le désirez, nous vous les imprimons au prix coûtant à la FdML.



Le processus des grilles

- **Remplir une grille EP**

Tout d'abord, nous sommes à votre entière disposition pour vous aider à remplir ces grilles. Pour plus de facilité, nous vous conseillons d'en avoir une avec vous le jour de l'activité afin de la remplir directement. Vous pouvez nous les envoyer régulièrement tous les mois ou tous les 3 mois afin que nous puissions faire une évaluation régulière des heures EP pour les ML. Merci de les remplir en format « .doc ».

- **Critères à respecter pour compléter les grilles EP**

Lorsque vous complétez vos grilles EP, merci de tenir compte des critères suivants :

- Utiliser une **grille COMPLETE pour CHAQUE activité** (y compris l'entête des sections en gris)
- En haut à gauche, mentionner **l'identité de la ML** (ex : Maison de la Laïcité de Herstal)
- Au milieu à gauche, écrire le **type d'activité** (ex : conférence-débat), le **titre** ainsi que l'intervenant (ex : Julie Colin, animatrice à la FdML) ainsi que **la date et l'heure** de début d'activité
- Ecrire un **résumé COMPLET** de l'activité (au milieu de la grille) en mettant en avant l'objectif EP de celle-ci → Pas simplement le titre de l'activité !
- En bas du tableau, mentionner le **nombre de personnes ADULTES** réellement présentes, **la durée** de l'activité, **le lieu**, **les partenariats** éventuels et le type de **publicité** (ex : affiches, invitations, mailing...)

Concernant les **partenariats EP**, merci d'établir une **convention écrite** en amont de l'activité avec les autres associations. Seuls les partenaires également reconnus en Education permanente sont pris en compte dans les partenariats. Si vous ne savez pas si ce sont aussi des associations EP, merci d'effectuer une recherche dans le **répertoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles** sur www.educationpermanente.cfwb.be.

Cette démarche définira la manière de **répartir les heures EP entre différentes associations** afin d'éviter une double subvention ! C'est donc important !

Les grilles EP doivent impérativement être envoyées en **format électronique Word ou équivalent** (.doc, .docx, .odt) et les traces matérielles (affiches, invitations...) en PDF, JPEG ou PNG à l'attention de Julie Colin à educationpermanente@fdml.be

Nous ne demandons plus d'envois postaux puisque tous les documents doivent être informatisés !

Lorsque l'activité est une exposition, seules les **visites-guidées ou animations diverses** sont prises en compte et non le nombre de jours ouverts au grand public en visite libre.



Thématique d'action N°	Données liées à la réalisation de l'activité				
	Nombre de participant(e)s	Heures	Localité(s)	Collaboration avec associations/institutions, préciser tâches respectivement assumées	Traces matérielles
Intitulé : Nom de la thématique Association fédérée Identité : Nom de la Maison					
Activité N° Intitulé : titre et type d'activité (expo, conférence, table ronde, etc) Intervenant : nom et fonction de l'intervenant Date(s) : date et heure de début de l'activité	Cet espace vous est réservé pour expliquer plus précisément en quoi consiste l'activité. Merci d'écrire une présentation complète de l'activité afin de mettre en avant l'objectif à atteindre.				
Activité régulière/ grand public / Événement public	Ici : nombre de participants	Durée de l'activité	Lieu du déroulement de l'activité	Préciser les collaborations éventuelles	Affiches, invitations, coupures de presse à nous envoyer

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve, 4/1 – 5001 Belgrade – Belgique

Téléphone : +32 (81) 84 91 17

E-mail : educationpermanente@fdml.be



L'évaluation

- **Objectif**

Toute évaluation est indispensable lors d'une activité. En effet, le débriefing permet de réajuster et d'améliorer les activités réalisées. Cela vous permet également de trouver de nouvelles idées et pourquoi pas, de créer des cycles/projets sur le long terme.

Une évaluation négative est CONSTRUCTIVE ! Ne l'oubliez pas !

- **Procédure**

- Faire remplir la grille pré-complétée par quelques participants lors de certaines activités.
- Obtenir une évaluation des activités à améliorer pour que la procédure soit constructive.
- Nécessité de l'évaluation directe : disposer d'activités efficaces et renouvelées.

Nous prônons la qualité de l'évaluation et non la quantité ! Ne choisissez pas de réaliser une évaluation sur une activité qui a parfaitement fonctionné, privilégiez les activités dans lesquelles les soucis se sont faits sentir...



Rappel échéances des grilles d'Education permanente

- **Echéances de l'envoi des grilles EP 2019 et traces matérielles :**

- **1^{er} semestre 2019** à rendre au plus tard pour le mercredi **31 juillet 2019**
- **2^e semestre 2019** à rendre au plus tard pour le vendredi **28 février 2020**

ATTENTION ! Une fois la dernière échéance passée, plus aucune grille ne sera acceptée ! Merci de respecter ces délais.